Formation pour DPO externe mutualisé et Délégués à la protection des données externalisé

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Depuis 2012, nous accompagnons des établissement dans leur mise en conformité avec la réglementation sur les Données à Caractère Personnel.

	Formation RGPD pour DPO externe mutualisé et Délégués à la protection des données externalisé

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Formation pour DPO externe ou Délégué à la ptotection des données externalisé : « J’accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » : 3 jours + 1 jour d’accompagnement personnalisé (C’est le moment ou jamais de vendre des services « RGPD »)

Si votre objectif est avant tout de développer l’activité de mise en conformité avec le RGPD afin de **vendre cette prestation auprès de vos clients**, cette formation est faite sur-mesure pour vous en vous apportant l’ensemble des mesures et des cas qu’il est nécessaire de maîtriser pour que vos clients soient mis sur le chemin de la mise en conformité. Vous êtes une société d’Informatique, un cabinet d’avocat, un cabinet d’expertise comptable, un consultant et souhaitez accompagner vos clients dans leur mise en conformité avec le RGPD, cette formation se passe sur 3 jours en groupe plus une journée supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou chez un de vos clients (frais liés au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie dans la mise en conformité de tout notre catalogue.
Consultez les prochaines dates d’animation autour de chez vous ?

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique **spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel)**, consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J’ai bientôt une expérience d’une dizaine d’années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d’abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il m’est ainsi aisé d’expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD.
« Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c’est bien ce que les personnes qui souhaitent s’inscrire à une formation RGPD attendent. »

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation)

Vous souhaitez avoir des informations sur :
☐- la formation « Comprendre le RGPD » : 1 jour
☐- la formation « Je veux devenir Délégué à la Protection des Données » 2 jours
☐- la formation « Je mets en conformité mon établissement » 3+1 jours
☐- la formation « Mise en conformité RGPD sur mesure »
☐- un accompagnement personnalisé au RGPD

Vous souhaitez réserver une ou plusieurs place(s) à la formation :

Formation pour TPE/PME : **« Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour DPO : **« Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour consultants : **« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

☐Autre ville ou sujets souhaités en individuel (indiquez ci-dessous)

Votre message avec vos préférences de date ou vos commentaires

Envoyer

Δ

Nos formations s’organisent en groupe. Le lieu de la formation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en tramway à Lyon et à proximité d’une gare TGV et disposera d’un parking à Marseille. Votre place ne sera réservée qu’à la réception de votre acompte. Si la formation était annulée (nombre de participants insuffisants ou en cas de force majeure), votre acompte sera remboursé en intégralité dans les 5 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la formation). En cas d’annulation de votre part moins de 48 heures avant la formation, l’acompte pourra ne pas être remboursé car destiné à régler les frais de réservation de salle et d’organisation, eux même non remboursables.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : Denis JACOPINI et *Règlement européen : se préparer en 6 étapes*

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Depuis 2012, nous accompagnons des établissement dans leur mise en conformité avec la réglementation sur les

Données à Caractère Personnel.

	Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

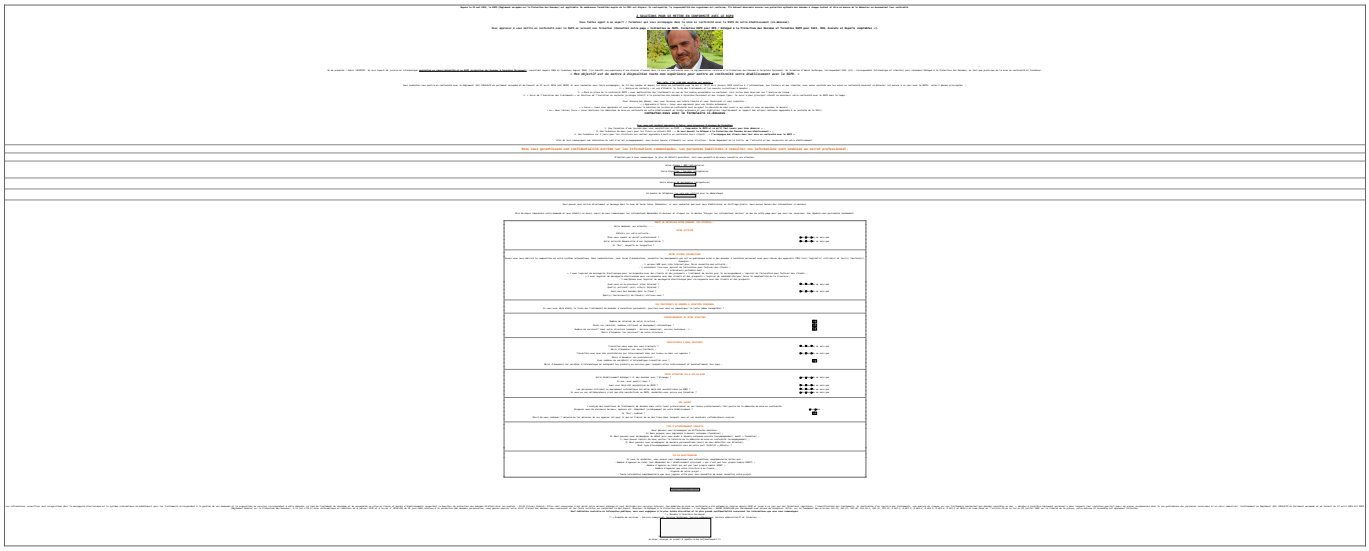

Source : Denis JACOPINI

Formation RGPD pour TPE / PME / DPO / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSII, ESN, Avocats, Experts comptables et consultants

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
✖	✖	✖	✖	✖	✖

Formation RGPD pour TPE / PME / DPO / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSII, ESN, Avocats, Experts comptables et consultants

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

2 SOLUTIONS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

1.

Vous apprenez à vous mettre en conformité avec le RGPD en suivant une formation (ci-dessous) ;

2.

Vous faîtes appel à un expert / formateur qui vous accompagne dans votre mise en conformité avec le RGPD de votre établissement (Consultez notre page « Services d'accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD »).

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique **spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel)**, consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il n'est ainsi aisé d'expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c'est bien ce que les personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. »

Pour cela, j'ai créé 3 niveaux de formation.

1. Une formation d'une journée pour les indépendants, TPE et les PME « **Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer** ». Cette formation a pour objectif de vous faire découvrir l'essentiel de ce règlement Européen, de vous apprendre les principes du RGPD permettant à la fois de comprendre l'intérêt de la démarche de mise en conformité RGPD et de réaliser les premières actions ;
2. Une formation de deux jours pour les DPO « **Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement** ». Que vous soyez bientôt ou soyez déjà désigné « Délégué à la Protection des Données » ou « DPO », nous vous conseillons cette formation. Cette formation vous permettra de rentrer en profondeur dans le Règlement Européen et vous présentera des éléments concrets afin de mettre en place durablement une mise en conformité avec le RGPD au sein de votre établissement ;
3. Une formation sur 4 jours pour les consutlants « **J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD** ». Vous êtes une société d'Informatique, un cabinet d'avocat, un cabinet d'expertise comptable et souhaitez accompagner vos clients dans leur mise en conformité avec le RGPD, cette formation est composée de 2 jours de théorie et 2 jours de pratique dont 1 dans l'établissement de votre choix (le votre ou celui d'un client). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie avec le RGPD de tout notre catalogue.

et des services sur mesure.

1. Vous souhaitez tout faire -> Nous vous apprendrons à mettre votre établissement en conformité. La plupart du temps, le contenu de ces formations est personnalisé et adapté à vos besoins spécifiques ;
2. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferons l'état des lieux, mettrons en place le registre puis nous vous apprendrons à maintenir la conformité des traitements ;
3. Vous ne souhaitez rien faire -> Nous nous occuperons de tout.

Plus d'information sur nos services d'accompagnement
à la mise en conformité avec le RGPD ici

Formation pour TPE/PME « Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer » : 1 jour
(Découvrez et comprenez la démarche de mise en conformité)

Découvrez l'essentiel du RGPD, apprenez les principes du RGPD permettant à la fois de comprendre l'intérêt de la démarche de mise en conformité RGPD et de réaliser les premières actions.
Consultez les dates de nos prochaines formations
« Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »

Formation pour DPO « Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement » : 2 jours
(Mettez en place une démarche de mise en conformité RGPD)

Que vous soyez bientôt ou soyez déjà désigné « Délégué à la Protection des Données » ou « DPO », nous vous conseillons cette formation. Cette formation vous permettra de rentrer en profondeur dans le Règlement Européen et vous présentera des éléments concrets afin de mettre en place durablement une mise en conformité avec le RGPD au sein de votre établissement.
Consultez les dates de nos prochaines formations
« Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement »

Formation pour consultants « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » : 3 jours + 1 jour dans votre établissement
(C'est le moment ou jamais de vendre des services autour du RGPD)

Enfin, si votre objectif est avant tout de développer l'activité de mise en conformité avec le RGPD afin de vendre cette prestation auprès de vos clients, cette formation est faite sur-mesure pour vous en vous apportant l'ensemble des mesures et des cas qu'il est nécessaire de maîtriser pour que vos clients soient mis sur le chemin de la mise en conformité. Vous êtes une société d'Informatique, un cabinet d'avocat, un cabinet d'expertise comptable, un consultant et souhaitez accompagner vos clients dans leur mise en conformité avec le RGPD, cette formation se passe sur 3 jours en groupe plus une journée supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou chez un de vos clients (frais liés au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie dans la mise en conformité de tout notre catalogue.
Consultez les dates de nos prochaines formations
« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD »

Formation RGPD « Mise en conformité RGPD sur mesure » (pour TPE/PME)
(Pour ceux qui souhaitent une formation ou un accompagnement personnalisé dans la mise en conformité RGPD)

Que ayez bientôt ou déjà désigné « Délégué à la Protection des Données » ou « DPO » dans votre établissement, si vous souhaitez que nous établissions un programme de formation personnalisé dans son contenu ou dans son organisation, nous nous ferons un plaisir d'étudier votre demande et d'élaborer une proposition adaptée à vos besoins.

Accompagnement à la mise en conformité RGPD de mon établissement

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGPD) selon 3 phases principales :
1. « Analyse du contexte » en vue d'établir la liste des traitements et les mesures correctives à adopter ;
2. « Mise en place de la conformité RGPD » avec amélioration des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;
3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution du contexte juridique relatif à la protection des Données à Caractère Personnel et des risques Cyber. Ce suivi a pour principal intérêt de maintenir votre conformité avec le RGPD dans le temps.

Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :
• « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;
• « Faire » ;
• ou « Nous laisser faire ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.

N'hésitez pas à contacter notre équipe.

Intéressé pour assister à une de nos sessions de formation en France, choisissez la ville qui vous intéresse. Vous souhaitiez que nous nous déplacions au sein de votre établissement pour une formation ou pour un accompagnement individuel, indiquez-le dans les commentaires.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation)

Vous souhaitez avoir des informations sur :

☐- la formation « Comprendre le RGPD » : 1 jour
☐- la formation « Je veux devenir Délégué à la Protection des Données » 2 jours
☐- la formation « Je mets en conformité mon établissement » 3+1 jours
☐- la formation « Mise en conformité RGPD sur mesure »
☐- un accompagnement personnalisé au RGPD

Vous souhaitez réserver une ou plusieurs place(s) à la formation :

Formation pour TPE/PME : **« Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour DPO : **« Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour consultants : **« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

☐Autre ville ou sujets souhaités en individuel (indiquez ci-dessous)

Votre message avec vos préférences de date ou vos commentaires

Envoyer

A

Nos formations s'organisent en groupe. Le lieu de la formation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en tramway à Lyon et à proximité d'une gare TGV et disposera d'un parking à Marseille. Votre place ne sera réservée qu'à la réception de votre acompte. Si la formation était annulée (nombre de participants insuffisants ou en cas de force majeure), votre acompte sera remboursé en intégralité dans les 5 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la formation). En cas d'annulation de votre part moins de 48 heures avant la formation, l'acompte pourra ne pas être remboursé car destiné à régler les frais de réservation de salle et d'organisation, eux même non remboursables.

LE FORMATEUR : Denis JACOPINI

Denis JACOPINI est Expert de Justice en informatique spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel). Il est diplômé en Cybercriminalité, e, Droit de l'Expertise Judiciaire et est Certifié en Gestion des Risques des Systèmes d' Information. IL est formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996, il a une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique dans la sécurité informatique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD à tout public.

« Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c'est bien ce que les personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. »

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : Denis JACOPINI et *Règlement européen : se préparer en 6 étapes*

Audit en sécurité informatique : Liste des risques

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Audit en sécurité informatique : Liste des risques				

La liste des risques de sécurité informatique ci-après, bien que non-exhaustive reflète un spectre important de risques, contre lesquels des mesures de sécurité sont à mettre en place.

Risques physiques

• Incendie ;
• Dégât des eaux, crue ;
• Pollution ;
• Accidents majeurs.

Risques naturels

• Phénomène climatique ;
• Phénomène sismique, volcanique ;
• Phénomène météorologique.

Perte de services essentiels

• Défaillance de la climatisation ;
• Perte d'alimentation énergétique ;
• Perte des moyens de télécommunication.

Rayonnements

• Rayonnements électromagnétiques ;
• Rayonnements thermiques.

Compromission des informations et des fonctions

• Interception de signaux parasites compromettants ;
• Espionnage à distance ;
• Ecoute passive ;
• Vol de supports ;
• Vol de documents ;
• Vol de matériels ;
• Divulgation interne ;
• Divulgation externe ;
• Piégeage du matériel ;
• Utilisation illicite du matériel ;
• Abus de droit ;
• Usurpation de droit ;
• Fraude ;
• Altération du logiciel ;
• Copie frauduleuse du logiciel ;
• Utilisation de logiciels contrefaits ou copiés ;
• Altération des données ;
• Utilisation de données personnelles dans autorisation ;
• Traitement de données personnelles nos déclarés
• Atteinte à la disponibilité du personnel.

Défaillances techniques

• Panne du matériel ;
• Dysfonctionnement du matériel ;
• Saturation du matériel ;
• Dysfonctionnement logiciel ;
• Atteinte à la maintenabilité du SI.

Agressions Physiques, Erreurs

• Destruction des matériels ;
• Reniement d'actions ;
• Erreurs de saisie ;
• Erreur d'utilisation.

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et*

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Source : https://phgarin.wordpress.com/2008/07/27/liste-des-risques-de-securite-informatique

GDPR compliance: Request for costing estimate

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

GDPR compliance: Request for costing estimate

You seem to express an interest in the GDPR (perhaps a little by obligation) and you want to tell us about a project. We thank you for your confidence.
Intervening on Data Protection missions since 2012, after having identified different types of expectations, we have adapted our offers so that they best meet your needs.
Thus, we can assist you in bringing your structure into compliance in several ways : :
1. Are you looking for autonomy ?
We can assist you to learn the essentials of European regulations relating to the Protection of Personal Data and the necessary to understand and start a compliance. Once the training is completed, you are independent but can always count on our support either in the form of personalized training, or in the form of personalized support;
At the end of this training, we will give you a certificate proving the implementation of a process to bring your establishment into compliance with the GDPR (General Data Protection Regulations). For information, we are referenced to the CNIL.
2. Do you want to be accompanied for the implementation of compliance ?
We carry out for you the audit which will highlight the points to be improved. At the end of this stage you can, if you wish, achieve compliance or let us proceed with the improvements that you have validated;
At the end of this audit, we will give you a report proving the implementation of corrections as part of your process to bring your establishment into compliance with the GDPR (General Data Protection Regulations).
3. Do you want to entrust all of your compliance?
In a perfectly complementary way with your IT service provider and possibly with your legal department, we can take care of the entire process of bringing your establishment into compliance with the GDPR (General Data Protection Regulation) and the various regulations relating to the protection of Personal Data.
From the audit to the follow-up, you can count on our technical and educational expertise so that your establishment is supported externally.
In order to send you a personalized proposal adapted both to the needs of your structure, in accordance with your strategy and your priorities, we would like you to answer these few questions :

We guarantee extreme confidentiality on the information communicated. Persons authorized to consult this information are subject to professional secrecy.

Do not hesitate to communicate as many details as possible, this will allow us to better understand your expectations.

Your First Name / NAME (required)

Your Organization / Company (required)

Your email address (required)

A telephone number (will not be used for commercial prospecting)

You can write us a message directly in the free text area. However, if you want us to establish precise costing for you, we will need the information below.

In order to better understand your request and establish a quote, please provide us with the information requested below and click on the "Send entered informations" button at the bottom of this page for us to receive it. You will receive an answer quickly.

YOUR ACTIVITY

Details about your activity :
Are you subject to professional secrecy? ○Yes ○No ○I don't know
Does your activity depend on regulations? ○Yes ○No ○I don't know
If "Yes", which one or which ones?

YOUR COMPUTER SYSTEM

Can you describe the composition of your computer system. We would like, in the form of an enumeration, to know the equipment which has any access to personal data with for each device ALL the software (s) used and their function (s) .
Examples :
- 1 WEB server with website to publicize my activity;
- 1 desktop computer with billing software to bill my clients;
- 2 laptops including:
> 1 with email software to correspond with clients and prospects + word processing for correspondence + billing software to bill my clients ...
> 1 with email software to correspond with customers and prospects + accounting software to do the accounting for my company ;
- 1 smartphone with email software to correspond with customers and prospects.

Do you have one or more websites? ○Yes ○No ○I don't know
What is (are) this (thoses) website (s)?
Do you have data in the Cloud? ○Yes ○No ○I don't know
Which cloud providers do you use?

YOUR PERSONAL DATA PROCESSING

If you have already established it, could you provide us with the list of processing of personal data (even if it is incomplete)?

SIZING YOUR BUSINESS

Number of employees in your structure : 0
How many of these employees use computer equipment ? 0
Number of departments or departments ** in your structure (example: Commercial service, technical service ...) : 0
Please list the services or departments ** of your structure:

SERVICE PROVIDERS & SUBCONTRACTORS

Do you work with sub-contractors? ○Yes ○No ○I don't know
Please list these subcontractors :
Do you work with service providers who work on your premises or in your agencies (even remotely) ? ○Yes ○No ○I don't know
Please list these providers :
How many IT companies do you work with ? 0
Please list these IT companies indicating the products or services for which they operate and possibly their country of establishment :

YOUR SITUATION TOWARDS THE GDPR

Does your establishment exchange data with foreign countries ? ○Yes ○No ○I don't know
If "Yes", with which country(ies)?
Have you already been made aware of the GDPR ? ○Yes ○No ○I don't know
Have people using IT equipment already been made aware of the GDPR ? ○Yes ○No ○I don't know
If you or your employees have not been made aware of the GDPR, would you like to undergo training ? ○Yes ○No ○I don't know

YOUR WORKPLACE

The analysis of the data processing conditions in your professional premises or your professional premises is part of the compliance process.
Do you have several offices, agencies etc. legally dependent on your establishment ? ○Yes ○No
If "Yes", how much ? 0
In which city (ies) (and country if not in France) do you or your employees work ?

TYPE OF SUPPORT DESIRED

We can support you in different ways.
A) We can teach you to become autonomous (training) ;
B) We can support you at the start and then help you become independent (support, audit + training) ;
C) We can choose to entrust us with the entire process of compliance (support) ;
D) We can accompany you in a personalized way (thank you to detail your expectations).
What type of support do you want from us (A / B / C / D + details) ?

END OF QUESTIONNAIRE

If you wish, you can send us additional information such as:
- Emergency of your project;
- Any additional information that you deem useful to allow us to better understand your project.

Send entered informations

Les informations recueillies sont enregistrées dans la messagerie électronique et le système informatique de LeNetExpert pour les traitements correspondant à la gestion de vos demandes et la proposition de services correspondant à votre demande. Le lieu de traitement de stockage et de sauvegarde se situe en France et auprès d'établissements respectant le bouclier de protection des données UE-États-Unis (en anglais : EU-US Privacy Shield). Elles sont conservées 3 ans après notre dernier échange et sont destinées aux services internes. Une démarche de mise en conformité a été entamée en interne depuis 2010 et jusqu'à ce jour par des formations régulières, l'identification des traitements, la réalisation d'un registre des traitements, une analyse de risques sur nos traitements manipulant des données sensibles ou des « données à caractère hautement personnel » pour lesquels leur violation pourrait avoir de graves conséquences dans la vie quotidienne des personnes concernées et un suivi semestriel. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), à la loi n°78-17 dite «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 et à la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Le Net Expert, Monsieur le Délégué à la Protection des Données – 1 les Magnolias – 84300 CAVAILLON par Recommandé avec accusé de réception. Enfin, sur le fondement des articles 131-13, 222-17, 222-18, 222-18-1, 322-12, 322-13, R-621-1, R-621-2, R-623-1, R-624-3, R-624-4, R 631-1 et R634-1 du code Pénal et l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, votre adresse IP horodatée est également collectée.

Sauf indication contraire ou information publique, nous nous engageons à la plus totale discrétion et la plus grande confidentialité concernant les informations que vous nous communiquez.

** = for example, commercial service, technical service, educational service, administrative and financial service ...

A

or send an email to rgpd[at]lenetexpert.fr

Denis JACOPINI is our Expert who will accompany you in your compliance with the GDPR.

Let me introduce myself: Denis JACOPINI. I am an expert in sworn IT and specialized in GDPR (protection of Personal Data) and in cybercrime. Consultant since 1996 and trainer since 1998, I have experience since 2012 in compliance with the regulations relating to the Protection of Personal Data. First technical training, CNIL Correspondent (CIL: Data Protection Correspondent) then recently Data Protection Officer (DPO n ° 15845), as a compliance practitioner and trainer, I support you in all your procedures for compliance with the GDPR.

« My goal is to provide all my experience to bring your establishment into compliance with the GDPR. »

Comment se préparer aux incidents de sécurité ?

	Comment se préparer aux incidents de sécurité ?

Les entreprises doivent être prêtes à agir face à des incidents de sécurité et à des attaques. Et cela passe notamment par sept points précis (par Peter Sullivan).

Un plan de préparation à la cybersécurité présente et détaille les objectifs fondamentaux que l'organisation doit atteindre pour se considérer comme prête à faire face à des incidents de sécurité informatique. La liste de contrôles qui va suivre n'est pas exhaustive, mais elle souligne des objectifs qui constituent un minimum requis pour donner un niveau raisonnable de sensibilisation à la cybersécurité et se concentrer sur la protection des actifs informationnels essentiels.
Ici, la préparation à la cybersécurité est définie comme l'état permettant de détecter et de réagir efficacement aux brèches et aux intrusions informatiques, aux attaques de logiciels malveillants, aux attaques par hameçonnage, au vol de données et aux atteintes à la propriété intellectuelle – tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du réseau.
Un élément essentiel de cette définition est de « pouvoir détecter ». La détection est un domaine où une amélioration significative peut être atteinte en abaissant le délai de détection, couramment observé entre 9 et 18 mois. Une capacité de détection plus rapide permet de limiter les dommages causés par une intrusion et de réduire le coût de récupération de cette intrusion. Être capable de comprendre les activités régulières du réseau et de détecter ce qui diverge de la norme est un élément important de la préparation à la cybersécurité. Voici une sept objectifs que les entreprises devraient considérer.

Les objectifs à atteindre

1. Plan de cybersécurité
2. Gestion du risque
3. Gestion de l'identité
- **Contrôle d'accès**
- **Authentification**
- **Autorisation**
- **Responsabilité**

4. Surveillance de réseau
5. Architecture de sécurité
6. Contrôle des actifs, des configurations et des changements
7. Cartographie de la gestion des incidents
…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Réagissez à cet article

Source : *Se préparer aux incidents de sécurité*

Mise en conformité RGPD : Accompagnement personnalisé par des Experts

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Mise en conformité RGPD : Accompagnement personnalisé par des Experts				

Vous semblez manifester un intérêt pour le RGPD (peut-être un peu par obligation) et vous souhaitez nous faire part d'un projet. Nous vous remercions pour votre confiance.
Intervenant sur des missions RGPD depuis 2012, après avoir identifié différents types d'attentes, nous avons adapté nos offres pour qu'elles correspondent au mieux à vos besoins.
Ainsi, nous pouvons vous accompagner dans la mise en conformité de votre structure de plusieurs manières :

1. **Vous recherchez l'autonomie ?**

Nous pouvons vous accompagner pour apprendre l'essentiel de la réglementation Européenne relative à la Protection des Données à Caractère Personnel et le nécessaire pour comprendre et démarrer une mise en conformité. Une fois la formation achevée, vous êtes autonome mais pourrez toujours compter sur notre soutien soit sous forme de formation personnalisée, soit sous forme d'accompagnement personnalisés ;
A l'issue de cette formation, nous vous remettons une attestation prouvant la mise en place d'une démarche de mise en conformité de votre établissement avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Pour information, nous sommes référencés auprès de la CNIL.

2. **Vous souhaitez être accompagné pour la mise en place de la mise en conformité ?**

Nous réalisons pour vous l'audit qui mettra en exergue les points à améliorer. Au terme de cette étape vous pourrez, si vous le souhaitez, réaliser la mise en conformité ou nous laisser procéder aux améliorations que vous aurez validées ;
A l'issue de cet audit, nous vous remettons un compte rendu prouvant la mise en place de corrections dans le cadre de votre démarche de mise en conformité de votre établissement avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

3. **Vous souhaitez confier la totalité de votre mise en conformité ?**

De manière parfaitement complémentaire avec votre prestataire informatique et éventuellement avec votre service juridique, nous pouvons nous charger de la totalité de la démarche de mise en conformité de votre établissement avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et les différentes réglementations relatives à la protection des Données à Caractère Personnel.
De l'audit au suivi, vous pourrez compter sur notre expertise à la fois technique et pédagogique pour que votre établissement soit accompagné de manière externalisée.

Afin de vous envoyer une proposition personnalisée adaptée à la fois aux besoins de votre structure, conforme à votre stratégie et à vos priorités, nous souhaiterions que vous répondiez à ces quelques questions :

Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à les consulter sont soumises au secret professionnel.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Société / Organisme

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)

Pouvez-vous nous décrire brièvement votre activité ? (obligatoire)

Remarque :
Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone « INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES QUE VOUS JUGEZ UTILES ». Néanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin dans un premier temps des informations ci-dessous.

POUR VOTRE MISE EN CONFORMITÉ RGPD :

1. La découverte de vos obligations : Souhaitez-vous découvrir le RGPD et l'essentiel pour comprendre et démarrer la démarche ? (recommandé)	●Oui○Non
2. Concernant l'Audit : Il consiste à relever les éléments permettant de constituer un état des lieux précis puis à réaliser l'analyse réglementaire du contexte de départ. Nous considérons qu'au moins une journée dans vos locaux est indispensable. La suite de la démarche peut être faite à distance.	Sélectionnez votre choix Je veux apprendre à le faire
3. Concernant la mise en conformité : Elle consiste à mettre en place des améliorations :	Sélectionnez votre choix Je veux apprendre à le faire
4. Concernant le suivi de la mise en conformité : Cette phase consiste à maintenir la mise en conformité avec le temps par une mise à jour précise du registre des traitements./td>	Sélectionnez votre choix Je veux apprendre à le faire
5. Votre demande concerne t-elle un groupement de professionnels ? (corporation, fédération, à nous préciser dans les commentaires...) ou est-elle formulée à titre individuel ?	○Groupement●Individuel

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES QUE VOUS JUGEZ UTILES :

Envoyer

Les informations recueillies sont enregistrées dans la messagerie électronique et le système informatique de LeNetExpert pour les traitements correspondant à la gestion de vos demandes et la proposition de services correspondant à votre demande. Le lieu de traitement de stockage et de sauvegarde se situe en France et auprès d'établissements respectant le bouclier de protection des données UE-États-Unis (en anglais : EU-US Privacy Shield). Elles sont conservées 3 ans après notre dernier échange et sont destinées aux services internes. Une démarche de mise en conformité a été entamée en interne depuis 2010 et jusqu'à ce jour par des formations régulières, l'identification des traitements, la réalisation d'un registre des traitements, une analyse de risques sur nos traitements manipulant des données sensibles ou des « données à caractère hautement personnel » pour lesquels leur violation pourrait avoir de graves conséquences dans la vie quotidienne des personnes concernées et un suivi semestriel. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), à la loi n°78-17 dite «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 et à la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Le Net Expert, Monsieur le Délégué à la Protection des Données – 1 les Magnolias – 84300 CAVAILLON par Recommandé avec accusé de réception. Enfin, sur le fondement des articles 131-13, 222-17, 222-18, 222-18-1, 322-12, 322-13, R-621-1, R-621-2, R-623-1, R-624-3, R-624-4, R 631-1 et R634-1 du code Pénal et l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, votre adresse IP horodatée est également collectée.
Sauf indication contraire ou information publique, nous nous engageons à la plus totale discrétion et la plus grande confidentialité concernant les informations que vous nous communiquez.

a
ou bien, envoyez un e-mail à rgpd[a-ro-ba-se]lenetexpert.fr

Denis JACOPINI est notre Expert qui vous accompagnera dans votre mise en conformité avec le RGPD

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert en informatique assermenté et **spécialisé en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel) et en cybercriminalité**. Consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998, j'ai une expérience depuis 2012 dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données (DPO n°15845), en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, je vous accompagne dans toutes vos démarches de mise en conformité avec le RGPD.
« Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD. »

Formation RGPD pour devenir DPO de votre organisme – Prochaine formation les 17 18 et 19 septembre 2018 à Paris

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
✖	✖	✖	✖	✖	✖

Formation . RGPD pour devenir DPO de votre organisme – Prochaine formation les 17 18 et 19 septembre 2018 à Paris

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Formation pour DPO « Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement » : 2 jours (Mettez en place une démarche de mise en conformité RGPD)

Que vous soyez bientôt ou soyez déjà désigné « Délégué à la Protection des Données » ou « DPO », nous vous conseillons cette formation. Cette formation vous permettra de rentrer en profondeur dans le Règlement Européen et vous présentera des éléments concrets afin de mettre en place durablement une mise en conformité avec le RGPD au sein de votre établissement.

Consultez les prochaines dates d'animation autour de chez vous ?

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique **spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel)**, consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il m'est ainsi aisé d'expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c'est bien ce que les personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. »

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation)

Vous souhaitez avoir des informations sur :

☐- la formation « Comprendre le RGPD » : 1 jour
☐- la formation « Je veux devenir Délégué à la Protection des Données » 2 jours
☐- la formation « Je mets en conformité mon établissement » 3+1 jours
☐- la formation « Mise en conformité RGPD sur mesure »
☐- un accompagnement personnalisé au RGPD

Vous souhaitez réserver une ou plusieurs place(s) à la formation :

Formation pour TPE/PME : **« Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour DPO : **« Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour consultants : **« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

☐Autre ville ou sujets souhaités en individuel (indiquez ci-dessous)

Votre message avec vos préférences de date ou vos commentaires

Envoyer

Nos formations s'organisent en groupe. Le lieu de la formation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en tramway à Lyon et à proximité d'une gare TGV et disposera d'un parking à Marseille. Votre place ne sera réservée qu'à la réception de votre acompte. Si la formation était annulée (nombre de participants insuffisants ou en cas de force majeure), votre acompte sera remboursé en intégralité dans les 5 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la formation). En cas d'annulation de votre part moins de 48 heures avant la formation, l'acompte pourra ne pas être remboursé car destiné à régler les frais de réservation de salle et d'organisation, eux même non remboursables.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en*

conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d’emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : Denis JACOPINI et *Règlement européen : se préparer en 6 étapes*

RGPD : Vous voulez vous mettre en conformité ? Voici comment faire

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	RGPD : Vous voulez vous mettre en conformité ? Voici comment faire				

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

La mise en conformité est une démarche avant tout réglementaire. Elle doit d'abord commencer par un audit avec de nombreux référentiels relatifs à la protection des données à caractère personnel parfois précédée par une sensibilisation du Responsable de Traitement et de certains de ses salariés (la partie pédagogique de la démarche).
Ensuite, doit suivre la mise en conformité destinée à améliorer l'existant en vue de l'approcher le plus possible des règles.
Enfin, doivent suivre des contrôles réguliers compte tenu que les éléments tels que le contexte, les règles et les risques évoluent sans cesse.

Vous souhaitez faire appel à un expert informatique qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement ?

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert en informatique assermenté et **spécialisé en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel) et en cybercriminalité**. Consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998, j'ai une expérience depuis 2012 dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données (DPO n°15845), en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, je vous accompagne dans toutes vos démarches de mise en conformité avec le RGPD20.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD. »

Pour cela, j'ai créé des services sur mesure :

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGPD) selon 3 phases principales :
1. « Analyse du contexte » en vue d'établir la liste des traitements et les mesures correctives à adopter ;
2. « Mise en place de la conformité RGPD » avec amélioration des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;
3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution du contexte juridique relatif à la protection des Données à Caractère Personnel et des risques Cyber. Ce suivi a pour principal intérêt de maintenir votre conformité avec le RGPD dans le temps.

Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :
• « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;
• « Faire » (nous vous apprenons et vous poursuivez le maintien de la mise en conformité tout en ayant la sécurité de nous avoir à vos cotés si vous en exprimez le besoin) ;
• ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les démarches de mise en conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons régulièrement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la CNIL).

Demandez un devis avec le formulaire ci-dessous

Pour ceux qui veulent apprendre à faire, nous proposons 3 niveaux de formation

1. Une formation d'une journée pour vous sensibiliser au RGPD : « **Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer** » ;
2. Une formation de deux jours pour les futurs ou actuels DPO : « **Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement** » ;
3. Une formation sur 4 jours pour les structures qui veulent apprendre à mettre en conformité leurs clients : « **J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD** ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.

Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.

N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)

Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Néanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.

Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saisies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendra rapidement.

MERCI DE DÉTAILLER VOTRE DEMANDE, VOS ATTENTES...

Votre demande, vos attentes... :

VOTRE ACTIVITÉ

Détails sur votre activité :

Êtes-vous soumis au secret professionnel ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Votre activité dépend-elle d'une réglementation ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?

VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Pouvez-vous nous décrire la composition de votre système informatique. Nous souhaiterions, sous forme d'énumération, connaître les équipements qui ont un quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils TOUS le(s) logiciel(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s).
Exemples :
- 1 serveur WEB avec site Internet pour faire connaître mon activité ;
- 1 ordinateur fixe avec logiciel de facturation pour facturer mes clients ;
- 2 ordinateurs portables dont :
> 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects + traitement de textes pour la correspondance + logiciel de facturation pour facturer mes clients...
> 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects + logiciel de comptabilité pour faire la comptabilité de la structure ;
- 1 smartphone avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects.

Avez-vous un ou plusieurs sites Internet ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Quel(s) est(sont) ce(s) site(s) Internet ?

Avez-vous des données dans le Cloud ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?

VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?

DIMENSIONNEMENT DE VOTRE STRUCTURE

Nombre de salariés de votre structure : 0

Parmi ces salariés, combien utilisent un équipement informatique ? 0

Nombre de services** dans votre structure (exemple : Service commercial, service technique...) : 0

Merci d'énumérer les services** de votre structure :

PRESTATAIRES & SOUS-TRAITANTS

Travaillez-vous avec des sous-traitants ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Merci d'énumérer ces sous-traitants :

Travaillez-vous avec des prestataires qui interviennent dans vos locaux ou dans vos agences ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Merci d'énumérer ces prestataires :

Avec combien de société(s) d'informatique travaillez-vous ? 0

Merci d'énumérer ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesquels elles interviennent et eventuellement leur pays :

VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPD

Votre établissement échange t-il des données avec l'étranger ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Si oui, avec quel(s) pays ?

Avez-vous déjà été sensibilisé au RGPD ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Les personnes utilisant un équipement informatique ont-elles déjà été sensibilisées au RGPD ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Si vous ou vos collaborateurs n'ont pas été sensibilisés au RGPD, souhaitez-vous suivre une formation ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

VOS LOCAUX

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou vos locaux professionnels fait partie de la démarche de mise en conformité.

Disposez-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant juridiquement de votre établissement ? ○Oui ○Non

Si "Oui", combien ? 0

Merci de nous indiquer l'adresse ou les adresses de vos agences (et pays si pas en France) du ou des lieux dans lesquels vous et vos éventuels collaborateurs exercez

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITÉ

Nous pouvons vous accompagner de différentes manières.
A) Nous pouvons vous apprendre à devenir autonome (formation) ;
B) Nous pouvons vous accompagner au début puis vous aider à devenir autonome ensuite (accompagnement, audit + formation) ;
C) Vous pouvez choisir de nous confier la totalité de la démarche de mise en conformité (accompagnement) ;
D) Nous pouvons vous accompagner de manière personnalisée (merci de nous détailler vos attentes).
Quel type d'accompagnement souhaitez-vous de notre part (A/B/C/D + détails) ?

FIN DU QUESTIONNAIRE

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous communiquer des informations complémentaire telles que :
- Nombre d'agences au total (qui dépendent de l'établissement principal + qui n'ont pas leur propre numéro SIRET) ;
- Nombre d'agences au total qui ont pas leur propre numéro SIRET ;
- Nombre d'agences que votre structure a en France ;
- Urgence de votre projet ;
- Toute information complémentaire que vous jugerez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.

Envoyer les informations saisies

Les informations recueillies sont enregistrées dans la messagerie électronique et le système informatique de LeNetExpert pour les traitements correspondant à la gestion de vos demandes et la proposition de services correspondant à votre demande. Le lieu de traitement de stockage et de sauvegarde se situe en France et auprès d'établissements respectant le bouclier de protection des données UE-États-Unis (en anglais : EU-US Privacy Shield). Elles sont conservées 3 ans après notre dernier échange et sont destinées aux services internes. Une démarche de mise en conformité a été entamée en interne depuis 2010 et jusqu'à ce jour par des formations régulières, l'identification des traitements, la réalisation d'un registre des traitements, une analyse de risques sur nos traitements manipulant des données sensibles ou des « données à caractère hautement personnel » pour lesquels leur violation pourrait avoir de graves conséquences dans la vie quotidienne des personnes concernées et un suivi semestriel. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), à la loi n°78-17 dite «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 et à la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Le Net Expert, Monsieur le Délégué à la Protection des Données — 1 les Magnolias — 84300 CAVAILLON par Recommandé avec accusé de réception. Enfin, sur le fondement des articles 131-13, 222-17, 222-18, 222-18-1, 322-12, 322-13, R-621-1, R-621-2, R-623-1, R-624-3, R-624-4, R 631-1 et R634-1 du code Pénal et l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, votre adresse IP horodatée est également collectée.
Sauf indication contraire ou information publique, nous nous engageons à la plus totale discrétion et la plus grande confidentialité concernant les informations que vous nous communiquez.

* = Données à Caractère Personnel

** = Exemple de services : Service commercial, Service technique, Service pédagogique, Service administratif et financier...

ou bien, envoyez un e-mail à rgpd[a-ro-ba-se]lenetexpert.fr

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : Denis JACOPINI

Demande de Devis pour un audit RGPD

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
	Demande de Devis pour un audit RGPD				

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Vous souhaitez faire appel à un expert informatique qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement ?

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert en informatique assermenté et **spécialisé en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel) et en cybercriminalité**. Consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998, j'ai une expérience depuis 2012 dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données (DPO n°15845), en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, je vous accompagne dans toutes vos démarches de mise en conformité avec le RGPD20.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD. »

Pour cela, j'ai créé des services sur mesure :

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGPD) selon 3 phases principales :

1. « Analyse du contexte » en vue d'établir la liste des traitements et les mesures correctives à adopter ;
2. « Mise en place de la conformité RGPD » avec amélioration des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;
3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution du contexte juridique relatif à la protection des Données à Caractère Personnel et des risques Cyber. Ce suivi a pour principal intérêt de maintenir votre conformité avec le RGPD dans le temps.

Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :

- « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;
- « Faire » (nous vous apprenons et vous poursuivez le maintien de la mise en conformité tout en ayant la sécurité de nous avoir à vos cotés si vous en exprimez le besoin) ;
- ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les démarches de mise en conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons régulièrement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la CNIL).

Demandez un devis avec le formulaire ci-dessous

Pour ceux qui veulent apprendre à faire, nous proposons 3 niveaux de formation

1. Une formation d'une journée pour vous sensibiliser au RGPD : « **Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer** » ;
2. Une formation de deux jours pour les futurs ou actuels DPO : « **Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement** » ;
3. Une formation sur 4 jours pour les structures qui veulent apprendre à mettre en conformité leurs clients : « **J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD** ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.

Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.

N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)

Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Néanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.

Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saisies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendra rapidement.

MERCI DE DÉTAILLER VOTRE DEMANDE, VOS ATTENTES...

Votre demande, vos attentes... :

VOTRE ACTIVITÉ

Détails sur votre activité :

Êtes-vous soumis au secret professionnel ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Votre activité dépend-elle d'une réglementation ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?

VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Pouvez-vous nous décrire la composition de votre système informatique. Nous souhaiterions, sous forme d'énumération, connaître les équipements qui ont un quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils TOUS le(s) logiciel(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s).

Exemples :

- 1 serveur WEB avec site Internet pour faire connaître mon activité ;
- 1 ordinateur fixe avec ogiciel de facturation pour facturer mes clients ;
- 2 ordinateurs portables dont :

> 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects + traitement de textes pour la correspondance + logiciel de facturation pour facturer mes clients...

> 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects + logiciel de comptabilité pour faire la comptabilité de la structure ;

- 1 smartphone avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects.

Avez-vous un ou plusieurs sites Internet ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Quel(s) est(sont) ce(s) site(s) Internet ?

Avez-vous des données dans le Cloud ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?

VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?

DIMENSIONNEMENT DE VOTRE STRUCTURE

Nombre de salariés de votre structure :

Parmi ces salariés, combien utilisent un équipement informatique ?

Nombre de services** dans votre structure (exemple : Service commercial, service technique...) :

Merci d'énumérer les services** de votre structure :

PRESTATAIRES & SOUS-TRAITANTS

Travaillez-vous avec des sous-traitants ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Merci d'énumérer ces sous-traitants :

Travaillez-vous avec des prestataires qui interviennent dans vos locaux ou dans vos agences ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Merci d'énumérer ces prestataires :

Avec combien de société(s) d'informatique travaillez-vous ?

Merci d'énumérer ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesquels elles interviennent et eventuellement leur pays :

VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPD

Votre établissement échange t-il des données avec l'étranger ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Si oui, avec quel(s) pays ?

Avez-vous déjà été sensibilisé au RGPD ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Les personnes utilisant un équipement informatique ont-elles déjà été sensibilisées au RGPD ? O Oui O Non O Je ne sais pas

Si vous ou vos collaborateurs n'ont pas été sensibilisés au RGPD, souhaitez-vous suivre une formation ? O Oui O Non O Je ne sais pas

VOS LOCAUX

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou vos locaux professionnels fait partie de la démarche de mise en conformité.

Disposez-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant juridiquement de votre établissement ? O Oui O Non

Si "Oui", combien ?

Merci de nous indiquer l'adresse ou les adresses de vos agences (et pays si pas en France) du ou des lieux dans lesquels vous et vos éventuels collaborateurs exercez

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITÉ

Nous pouvons vous accompagner de différentes manières.

A) Nous pouvons vous apprendre à devenir autonome (formation) ;

B) Nous pouvons vous accompagner au début puis vous aider à devenir autonome ensuite (accompagnement, audit + formation) ;

C) Vous pouvez choisir de nous confier la totalité de la démarche de mise en conformité (accompagnement) ;

D) Nous pouvons vous accompagner de manière personnalisée (merci de nous détailler vos attentes).

Quel type d'accompagnement souhaitez-vous de notre part (A/B/C/D + détails) ?

FIN DU QUESTIONNAIRE

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous communiquer des informations complémentaire telles que :

- Nombre d'agences au total (qui dépendent de l'établissement principal = qui n'ont pas leur propre numéro SIRET) ;
- Nombre d'agences au total qui ont pas leur propre numéro SIRET ;
- Nombre d'agences que votre structure a en France ;
- Urgence de votre projet ;
- Toute information complémentaire que vous jugerez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.

Envoyer les informations saisies

Les informations recueillies sont enregistrées dans la messagerie électronique et le système informatique de LeNetExpert pour les traitements correspondant à la gestion de vos demandes et la proposition de services correspondant à votre demande. Le lieu de traitement de stockage et de sauvegarde se situe en France et auprès d'établissements respectant le bouclier de protection des données UE-États-Unis (en anglais : EU-US Privacy Shield). Elles sont conservées 3 ans après notre dernier échange et sont destinées aux services internes. Une démarche de mise en conformité a été entamée en interne depuis 2010 et jusqu'à ce jour par des formations régulières, l'identification des traitements, la réalisation d'un registre des traitements, une analyse de risques sur nos traitements manipulant des données sensibles ou des « données à caractère hautement personnel » pour lesquels leur violation pourrait avoir de graves conséquences dans la vie quotidienne des personnes concernées et un suivi semestriel. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), à la loi n°78-17 dite «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 et à la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Le Net Expert, Monsieur le Délégué à la Protection des Données — 1 les Magnolias — 84300 CAVAILLON par Recommandé avec accusé de réception. Enfin, sur le fondement des articles 131-13, 222-17, 222-18, 222-18-1, 322-12, 322-13, R-621-1, R-621-2, R-623-1, R-624-3, R-624-4, R 631-1 et R634-1 du code Pénal et l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, votre adresse IP horodatée est également collectée.

Sauf indication contraire ou information publique, nous nous engageons à la plus totale discrétion et la plus grande confidentialité concernant les informations que vous nous communiquez.

* = Données à Caractère Personnel

** = Exemple de services : Service commercial, Service technique, Service pédagogique, Service administratif et financier...

A

ou bien, envoyez un e-mail à rgpd[a-ro-ba-se]lenetexpert.fr

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : Denis JACOPINI